



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/597
26 février 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

497ème séance plénière

PC Journal No 497, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 597
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITES
D'ORGANISATION DE LA CONFERENCE DE L'OSCE
SUR L'ANTISEMITISME

(Berlin, 28 et 29 avril 2004)

I. Ordre du jour

1. Ouverture de la Conférence
2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
3. Débats en séances plénières et dans le cadre d'ateliers
4. Séance plénière de clôture : résumé et clôture de la Conférence

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. La Conférence s'ouvrira à Berlin le mercredi 28 avril 2004 et se terminera le jeudi 29 avril 2004. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne accueillera la conférence au Centre de conférence installé au Ministère allemand des affaires étrangères.
2. Toutes les séances plénières et les séances des groupes de travail seront publiques.
3. Le règlement intérieur et les méthodes de travail usuelles de l'OSCE seront applicables pendant la conférence.
4. Les débats lors des séances plénières seront interprétés dans les six langues de travail de l'OSCE.

Ouverture : Présentation du contexte

- Définition du problème de l'antisémitisme et de ses manifestations dans toute la région de l'OSCE ;

- Débat sur les mesures que les Etats participants peuvent prendre pour combattre l'antisémitisme ;

Séance 1 : Mécanismes législatifs et institutionnels et action des pouvoirs publics, notamment application des lois

Sujets pouvant notamment être traités :

- Mise en oeuvre de la décision du Conseil ministériel sur la tolérance et la non-discrimination (MC.DEC/4/03) ;
- Meilleures pratiques pour l'application des lois et expérience acquise en matière de poursuites pénales des actes de violence ;
- Eléments essentiels d'une législation destinée à prévenir et à combattre les crimes de haine.

Séance 2 : Rôle des gouvernements et de la société civile dans la promotion de la tolérance

Sujets pouvant notamment être traités :

- Moyens supplémentaires de renforcer la promotion de la tolérance et de la non-discrimination ;
- Dialogue interconfessionnel et interculturel ;
- Rôle de l'OSCE de ses institutions dans la coopération avec l'UNESCO et d'autres organes en vue de renforcer la promotion de la tolérance ;
- Comment soutenir le rôle des ONG dans la promotion de la tolérance et du dialogue ?
- Moyens supplémentaires de renforcer une culture du respect de la diversité.

Séance 3 : Rôle de l'éducation

Sujets pouvant notamment être traités :

- Eléments clés et élaboration de programmes scolaires et de programmes de formation des enseignants ;
- Enseignement de l'histoire ;
- Comment l'OSCE et ses institutions peuvent-elles, en coopération avec d'autres organisations et acteurs internationaux, aider les Etats participants dans l'élaboration de programmes d'enseignement ?

Séance 4 : Information et sensibilisation : rôle des médias dans la transmission des préjugés et la lutte contre ces derniers

Sujets pouvant notamment être traités :

- Rôle des médias dans la promotion de la tolérance et de la prévention des crimes de haine ;
- Comment éviter les messages antisémites dans les médias et sur Internet ? ;
- Rôle des médias dans le cadre d'une stratégie globale pour des mesures à l'échelon national ;
- Rôle de l'OSCE et de ses institutions.

Clôture : Conclusions

Conclusions et recommandations.

5. Les séances plénières se dérouleront conformément au programme de travail ci-dessous. Les ateliers se dérouleront entre les séances plénières.

PROGRAMME DE TRAVAIL

	Mercredi 28 avril 2004	Jeudi 29 avril 2004
Matin	Séance d'ouverture Séance 1	Séance 4 Séance plénière de clôture
Après-midi	Séance 2 Séance 3	